

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 23 mars 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 17 mars 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marinette BURLETT et Magali BARBOT ainsi que Monsieur Ludovic PLESSIS étaient excusés.

Monsieur Michel MERIENNE, arrivé en séance à 20h55, n'a pas participé aux votes des délibérations n°DE_2023_23_M_01 à DE_2023_23_M_04 et a participé aux votes des délibérations n° DE_2023_23_M_05 à DE_2023_23_M_21.

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage : 17 mars 2023

Date d'affichage de la délibération : 24 mars 2023

Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Monsieur Patrick PÉNIGUEL

Madame Magali BARBOT à Madame Hélène LE GUEN-GLET

Monsieur Ludovic PLESSIS à Monsieur Etienne CAMPENS

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Monsieur Thierry DENIAU, Conseiller Municipal, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.

DE 2023 23 M 03

ASSOCIATION ABEILLES MAYENNAISES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

En 2022, le *Vespa velutina nigrithorax* est implanté sur l'ensemble du territoire français ; il est classé espèce exotique envahissante qui a un développement exponentiel. Il est arrivé dans la région Bordelaise en 2004. Depuis, il a entièrement conquis le territoire national. Les impacts des frelons sur les colonies d'abeilles sont importants depuis plusieurs années dans certaines régions, avec des conséquences négatives sur les colonies d'abeille et autres insectes pollinisateurs.

Par ailleurs cette espèce de frelon n'est pas sans danger pour la population.

Un plan national de piégeage de printemps a été finalisé en février 2022 et intégré au plan national de lutte contre les frelons qui a été validé en avril 2022 (PNFA 2A2) par le Ministère de l'Agriculture.

Un Comité Départemental de lutte contre le frelon asiatique est en cours de constitution. C'est dans ce programme que s'inscrit l'association des Abeilles Mayennaises en effectuant une campagne de piégeage sur une partie de l'agglomération lavalloise (Laval, St Berthevin et Changé).

Afin de faire baisser la pression de prédation des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, il est convenu d'engager à titre expérimental une campagne de piégeage de printemps afin de capturer les fondatrices qui sortent d'hibernation tout en préservant les autres populations d'insectes.

Aussi, l'Association Abeilles Mayennaises sollicite une subvention exceptionnelle de la commune de Changé, d'un montant de 1 000 € pour l'exercice 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la convention établie avec l'association Abeilles Mayennaises ci-annexée,
VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 16 mars 2023,

Article 1 : **APPROUVE** le versement d'un montant de 1 000 € à l'Association Abeilles Mayennaises pour le projet précité.

Article 2 : **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65741-830-1 du budget.

Article 3 : **MANDATE** M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et notamment pour signer tout document afférent à ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Patrick PÉNIGUEL.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir